

CHAPITRE 1. L'UNION EUROPÉENNE COMME ORGANISATION INTERNATIONALE ?

En dépit de sa spécificité, l'Union continue de répondre à la définition communément admise des organisations internationales : établie sur la base d'instruments conventionnels (Section 1), dotée de la personnalité juridique internationale (Section 2), l'Union européenne est une association d'Etats, Etats dont le statut de membre doit être analysé (Section 3).

SECTION 1 – LES TRAITÉS CONSTITUTIFS DE L'UNION EUROPÉENNE

MARJORIE BEULAY*

« Il faut d'abord réaffirmer, quitte à choquer, que les Communautés sont, du point de vue juridique, des organisations internationales comme les autres »¹.

Ces propos de Charles Leben traduisent d'eux-mêmes toute l'ambiguïté attachée à la nature des Communautés européennes : la référence au choc que pourrait engendrer une telle constatation démontre, si cela était encore nécessaire, les controverses que la question a engendrées. Le sujet de la qualification en droit est classique et souvent indépassable mais en l'espèce l'objet de celle-ci pose problème, et ce depuis sa création. Ce débat a évidemment rejailli sur l'Union européenne, qui aujourd'hui succède aux Communautés, et il perdure encore². La discussion autour de la nature de cette entité est telle que certains auteurs³ ont remis en cause la nécessité même de l'exercice de qualification, ou en ont fait « une question secondaire »⁴.

Qu'est-ce que l'Union européenne au regard du droit international ? Une fédération ? Une confédération ? Une organisation internationale ?

* ATER en droit public à l'Université Paris Ouest – Nanterre La Défense, CEDIN.

¹ C. LEBEN, « A propos de la nature des Communautés européennes », *Droits*, 1991, n°14, p. 64.

² J. HABERMAS souligne notamment les nombreuses perspectives qu'a connues l'Union européenne dans les différentes phases de son élaboration, d'Etats-Unis d'Europe à une simple coopération d'Etats où la vocation fédérative est totalement gommée. Voir J. HABERMAS, « Why Europe needs a constitution », in E. ODDVAR ERIKSEN, J.E. FOSSUM, A.J. MENENDEZ (eds.), *Developing a Constitution for Europe*, Routledge, London, 2004, p. 19.

³ Voir P. DE VISSCHER, « La Communauté du Charbon et de l'Acier et les Etats membres », in Centre italien d'études juridiques, *Congrès international sur la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier*, Giuffrè, Milan, 1957, p. 9.

⁴ J.-C. GAUTRON et L. GRARD, « Le droit international dans la construction de l'Union européenne – Rapport général », in SFDI, *Droit communautaire et droit international – perspectives actuelles*, Colloque de Bordeaux, Pedone, Paris, 2000, p. 39.